

RECOURS COLLECTIF CONTRE VOLKSWAGEN

UNE ENTENTE PROPOSÉE POURRAIT RÉGLER LE RECOURS

SI VOUS AVEZ ACHETÉ OU LOUÉ UNE VOLKSWAGEN JETTA 2006 VOUS POURRIEZ ÊTRE VISÉ PAR L'ENTENTE PROPOSÉE

LE MODÈLE VISÉ

Volkswagen Jetta 2006 dont le numéro de série se situe entre 1K_5M00001 et 1K_6M759703.

LE PROBLÈME VISÉ

L'entente proposée vise des problèmes, parfois intermittent, de recharge de la batterie ou d'utilisation de certains accessoires électriques. Ces problèmes sont causés par une usure prématurée du harnais de filage de la portière avant gauche du conducteur (le « problème visé »).

L'ENTENTE PROPOSÉE

Pour ceux qui ont engagés des coûts pour réparer, remplacer ou acheter le harnais de filage situé dans la portière avant gauche du conducteur, l'entente prévoit le remboursement de 320,00 \$, moins toute somme ou crédit déjà accordé par Volkswagen ou l'un de ses concessionnaires pour le problème visé.

Les honoraires des avocats du recours collectifs et un montant pour le Fonds d'aide aux recours collectifs seront prélevés sur les sommes payables aux membres du groupe et sur les bénéfices qui découlent de l'entente proposée.

Pour toutes les personnes visées par le recours collectif, l'entente prévoit que la garantie sur cette pièce sera prolongée à 8,5 ans (102 mois) ou 165 000 km à partir de la date originale de mise en service, selon la première éventualité, sujet à une franchise de 60,00 \$ plus taxes payable au concessionnaire.

APPROBATION DE L'ENTENTE PAR LE TRIBUNAL

L'entente proposée sera soumise au tribunal pour être approuvée le **9 octobre 2012 à 9h00, au Palais de Justice de Montréal** (dossier no 500-06-000556-114).

Si vous souhaitez **commenter** ou **vous opposer** à l'entente proposée, vous devez le faire par écrit auprès de Me Normand Painchaud par courriel (n.painchaud@sfpavocats.ca), au moins 7 jours avant l'audience du tribunal. Tous commentaires ou oppositions seront portés à l'attention du tribunal.

VOUS DÉSIREZ BÉNÉFICIER DE L'ENTENTE ?

Si l'entente est approuvée par le tribunal, un autre avis sera publié et des formulaires de réclamations seront disponibles pour les membres du groupe qui ont réparé, remplacé ou acheté le harnais de filage de la portière avant gauche du conducteur.

Si vous ne désirez pas faire partie du recours collectifs, vous aurez l'opportunité de vous en exclure si l'entente est approuvée par le recours collectif.

LES AVOCATS DU RECOURS COLLECTIFS

SYLVESTRE FAFARD PAINCHAUD

740, Atwater

Montréal (Québec) H4C 2G9

Tél. : (514) 937-2881

Télé. : (514) 937-6529

Courriel : d.beaulieu@sfpavocats.ca

Site web : www.sfpavocats.ca/Volkswagen

Consultez le www.sfpavocats.ca/volkswagen ou le www.reclamationvw.ca pour de l'information concernant ce règlement.

LE PRÉSENT AVIS A ÉTÉ APPROUVÉ PAR LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC. NE COMMUNIQUEZ PAS AVEC LA COUR.